

COOPERATION SEINE-MARITIME / PROVINCE DU BAM DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME



RAPPORT D'ACTIVITES 2009

Objectifs du programme : finalité générale

- Engager une action de coopération inscrite dans la durée et dans une perspective de développement territorial durable, en mobilisant plusieurs collectivités ainsi que les citoyens des deux territoires, Seine-Maritime et Province du Bam.
- Appuyer la décentralisation, grâce au renforcement des capacités des acteurs et à l'appui à la mise en place de services publics de base.
- Mettre en œuvre un développement cohérent et harmonieux à l'échelle de la province du Bam.

Paysage institutionnel et évolution de la coopération

1. Le contexte de décentralisation met les communes du BAM face à un nouveau défi : renforcer les capacités d'action des élus locaux afin qu'ils aient une bonne maîtrise de leurs rôles et puissent agir en synergie et en cohérence avec les autres acteurs locaux, en particulier les Comités de jumelage.
2. Le Département met en œuvre son repositionnement dans sa coopération avec le BAM.

Il souhaite désormais :

- redéfinir son rôle comme coordinateur, « ensemblier » ;
- affirmer son implication directe dans des projets relevant de ses compétences propres, particulièrement dans le domaine de l'appui institutionnel ;
- inscrire les actions de coopération dans une démarche de développement durable, tournée non vers l'assistanat mais vers l'amélioration des capacités d'auto-développement local.

Pour ce faire, le Département s'est engagé dans différents projets d'appui institutionnel, en 2007, 2008 et 2009, cofinancés par le MAEE.

Désormais, il associe les maires de Seine-Maritime, déjà impliqués dans cette coopération aux côtés des comités de jumelage qui leur sont liés.

Dans ce cadre, la commune de Mont Saint Aignan se prépare à formaliser des liens de coopération décentralisée avec la commune de Rouko.

Un avenant au protocole de coopération signé en juin 2007 par l'ensemble des acteurs institutionnels de cette coopération (Président du Département, Président du Conseil Régional Centre Nord, maires de la Province du Bam et maires des communes ou représentants des groupements de communes de Seine-Maritime associés) sera donc préparé en 2010.

Les actions menées en 2009

L'appel à projets pour les communes burkinabè :

Pour la première fois, les communes du Bam ont déposé un dossier de demande de cofinancement aux cadres de concertation Nord et Sud. Après examen par les cadres, le Département a validé le cofinancement à 95 % des projets suivants :

- étude de faisabilité et construction de marchés, dans les communes de NASSERE, ROUKO et SABCE,
- projets scolaires à Guibaré et ZIMTENGA
- projet d'hydraulique villageoise à ROLLO,
- projet d'hydraulique agropastorale à TIKARE,
- élaboration du plan de développement à KONGOSSI.

Le montant total de la subvention accordée aux communes pour ces projets s'élève à 144 468 €. Les communes du Bam seront maître d'ouvrage de leurs projets.

L'appel à projets pour les comités de jumelage :

Des subventions ont été attribuées aux Comités de jumelage suivants :

- EUROPE INTER ECHANGES
- EUROPE ECHANGES
- CANTELEU KONGOSSI
- ALLIANCE BURKINA BRAY
- KO TAABA NUSI
- TORA CŒUR DE CAUX
- YVETOT BOURZANGA

Pour leurs projets d'appui au développement des populations locales du Bam.

Le montant total des subventions attribuées aux Comités de jumelage s'élève à 58 793 €.

Par ailleurs, une subvention de 50 000 € a été attribuée à SOS SAHEL FRANCE pour son projet eau et assainissement, qui concerne 5 des 9 communes du Bam.

Rencontres institutionnelles

Les cadres de concertation Nord et Sud se sont réunis chacun deux fois dans l'année.

Par ailleurs, l'opérateur, SOS SAHEL BURKINA, en la personne d'Abdoulaye SAWADOGO, le Coordinateur du programme, est venu à Rouen en Septembre 2009 pour faire le point sur les activités du programme et participer à la dernière réunion du cadre de concertation Sud.

Projet d'appui institutionnel porté par le Département

Le Département, en lien avec les communes du Bam, a mis en place un projet d'appui à la consolidation des ressources fiscales locales, grâce à l'appui au recrutement de collecteurs d'impôts. Ce projet a fait l'objet d'une vaste concertation avec les services déconcentrés de l'Etat et les divisions fiscales. Il a reçu une subvention du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes français.

L'opérateur de ce projet est SOS SAHEL BURKINA, la maîtrise d'ouvrage conjointe relève des communes du Bam et du Département de Seine-Maritime. Le projet sera réellement effectif en 2010.



Projets de coopération technique

Les services départementaux travaillent actuellement à la mise en place de coopération technique permettant de mobiliser savoir-faire et compétences au sein du Département pour des formations actions dans le Bam. Une réflexion sur une coopération dans le domaine des finances est actuellement en cours.

Organisation du dispositif en 2009 et horizon 2010-2012

L'opérateur en place depuis le 1er Avril 2008, SOS SAHEL BURKINA, a réalisé un diagnostic de la situation dans le Bam et des grandes orientations pour la programmation 2009 / 2011 ont été actées ; elles fixent les objectifs généraux :

- A – appuyer le développement communal ;
- B – développer la communication ;
- C – assurer la sécurité alimentaire ;
- D – promouvoir le développement social et économique des populations ;
- E – contribuer à la gestion durable des ressources naturelles.

Compte tenu de ces éléments, il a été décidé, à partir de 2009, de mettre en place deux appels à projets : l'un à destination des communes, l'autre à destination des acteurs associatifs agissant dans la province du Bam.

Les projets présentés aux deux cadres de concertation Nord et Sud doivent impérativement s'inscrire en lien avec les grandes orientations pour la programmation, être cohérents avec les plans de développement locaux quand ils existent, et avoir été examinés en conseil municipal. Parallèlement à ces deux appels à projets, le Département porte une partie des projets en direct, notamment tous les projets d'appui institutionnel, coopérations techniques, formations, etc. Ces projets font bien sûr eux aussi l'objet d'un examen approfondi par les cadres de concertation Nord et Sud.

De 2010 à 2012, nous travaillerons à renforcer l'aspect institutionnel de cette coopération, en valorisant l'approche territoriale du développement.

Il devrait s'agir désormais d'une réelle coopération de collectivités à collectivités et de territoire à territoire, et ce grâce à trois grands « tournants » dans notre coopération BAM/Seine-Maritime :

1. La réorganisation du dispositif de coopération, en travaillant plus particulièrement sur le montage opérationnel des projets (circuits de décision, circuits de financement...), et sur l'appui technique nécessaire (l'opérateur sur place).

En effet, la place des maires nouvellement élus au Burkina induit un nécessaire changement dans les pratiques. Les circuits de décisions ont donc été modifiés, avec la création de deux cadres de concertation au Nord et au Sud.

Au Nord, le cadre est composé de trois collèges : Conseillers Généraux, représentants des communes impliquées, Comités de jumelage, avec une présidence tournante.

Au Sud, le cadre est composé des Comités locaux de jumelage, de représentants de la société civile et des maires. C'est le cadre Sud qui analyse les besoins exprimés par les différents acteurs et qui fixe les priorités, qui sont ensuite validées par le cadre Nord.

Le secrétariat technique des cadres est assuré au Nord par les services Départementaux et au Sud par l'opérateur. L'opérateur joue un rôle d'interface entre le Nord et le Sud, il accompagne les partenaires dans la définition de leurs besoins et apporte un appui technique aux différentes phases du projet.

2. Une affirmation des compétences des maires du BAM, dans le contexte récent de la décentralisation. La maîtrise d'ouvrage du développement communal échoit désormais aux communes burkinabés pour mettre en œuvre des projets d'investissement du type construction d'écoles, dispensaires etc.

3. Une réorientation du domaine d'action des associations de Seine-Maritime. Celles-ci ne peuvent plus porter des projets relevant du domaine de compétence des communes.

Les associations doivent dorénavant mener des actions en direction de la société civile (accompagnement et mobilisation des acteurs de la société civile, élargissement de la base sociale des acteurs de la coopération décentralisée...) dans le cadre de projets de développement durable. Des formations des Comités de jumelage en Seine-Maritime sont organisées pour permettre aux associations de mieux redéfinir leurs interventions et modes de coopération dans la Province du BAM.

De 2010 à 2012, il s'agit donc pour nous de consolider notre nouveau dispositif de coopération territoriale.

A cet effet, l'objectif est de nous centrer sur quelques projets structurants au niveau du territoire du Bam, certains en portage communal et certains en portage associatif, afin de pouvoir, à l'issue de ces trois années, dresser une évaluation de nos actions (qualité de l'appui institutionnel, durabilité des projets, avancées en matière de décentralisation).

Perspectives 2010

- Intégration de la Commune de Mont Saint Aignan dans le dispositif de coopération Seine-Maritime / Bam, en lien avec la commune de Rouko ;
- Mise en place d'un appel à projets pour les communes du Bam et les Comités de jumelage ;
- Poursuite du projet de consolidation des ressources fiscales ;
- Mise en place d'un projet d'appui à la création de services de police municipaux ;
- Poursuite du projet de coopération technique dans le domaine des finances ;
- Développement des formations, notamment à l'appui au montage de projets.

Un ou deux déplacements d'une délégation de Seine-Maritime dans le Bam seront prévus dans l'année.

